



COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVM DE LONGUENEE

SEANCE DU 16 JANVIER 2012

Convocation du 9 janvier 2012

L'an deux mille douze, le seize du mois de janvier à 19 heures, les membres du Syndicat intercommunal à Vocations Multiples de LONGUENEE se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au siège du SIVM de Longuenée, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Annick BELET, Présidente.

Etaient présents : Messieurs, BARREAU, BERTHELOT, FOUQUET, HEBE, GASCOIN, GEMAIN, MAUGEAIS, MULET MARQUIS, PALIE, RETAILLEAU, THUAU.

Madame PINSON et Monsieur DUPONT – SIVM de Longuenée

Approbation du compte-rendu du 16 novembre 2011

I – ESPACE LONGUENEE

A) SUITE DONNEE A LA REUNION du 16 décembre 2011

Le 6 janvier 2012, les membres du bureau syndical ont rencontré ensemble les représentants de la Rue du Milieu et de Théâtrophone.

Après échange et discussions, les deux associations feront une proposition commune, pour la saison culturelle 2012-2013.

Le Conseil Syndical souhaite avoir cette proposition rapidement. Le SIVM de Longuenée va relancer les deux associations pour avoir leurs propositions pour début février. Le Conseil Syndical se réunira en réunion privée le 8 février 2012 à 18 h 30, afin d'analyser le projet culturel pour la saison 2012-2013.

B) BILAN D'UTILISATION DES SALLES 2011

Un tableau récapitulatif des locations 2011 est présenté au Conseil Syndical, il permet de faire le bilan de la 1^{ère} année d'utilisation de la salle culturelle de l'Espace Longuenée.

Il est noté un accroissement des locations.

C) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SPORTS

- POINT SUR LE PLANNING DE LA SAISON 2011 - 2012

- Depuis le début de la saison aucun problème soulevé par rapport au planning mis en place.

- Afin de pouvoir consulter le planning, la commission demande à le mettre sur le site internet. Pour information les plannings sont déjà sur le site depuis le début de la saison.

- Des associations ont du mal à utiliser l'alarme de plus elle fait beaucoup de bruit pour l'activer. Le SIVM va demander à l'entreprise qui a le contrat de maintenance d'intervenir pour remédier à ce problème.

Il est à noter que depuis la décision du conseil syndical de faire payer les associations quand l'alarme n'est pas mise en fonctionnement, l'entreprise de surveillance n'est intervenue que cinq fois en trois mois alors qu'auparavant les agents d'astreinte intervenaient en moyenne cinq fois par mois.

- PREVISION TRAVAUX

- Il est demandé de faire le plus rapidement possible les étagères dans les vestiaires et de déplacer le panneau d'affichage.

- Des placards supplémentaires seront réalisés pour le rangement de la salle de sports n°1.

- Avoir une pendule pour la salle de sports n°2.

- La section gymnastique signale un problème avec le lecteur CD.

- QUESTIONS DIVERSES

- Le ménage n'est pas toujours fait le lundi matin. M.DUPONT précise qu'en fonction des locations de la salle culturelle la priorité est donnée à celle-ci.

- La commission propose de baisser la température de chauffage de la salle de sports n°1 de 14° à 12°. Par contre ne pas modifier la salle de sports n°2.

- M. THUAU fait remarquer que les associations intercommunales ne sont pas représentées dans la commission. Question à poser au prochain conseil syndical.

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 13 juin à 20h30 à l'Espace Longuenée pour préparer le planning de la saison 2012 – 2013. Auparavant les besoins de créneaux des associations seront demandés par les communes.

*_*_*_*_*_*

Le Conseil Syndical décide de baisser à 10° le chauffage de la salle de sport n°1 et de bloquer à 19° la température dans les vestiaires.

Monsieur GASCOIN précise que les associations n'ont pas forcément vocation à être représentées à cette commission, la commune de la Membrolle sur Longuenée a désignée trois élus. Il demande que l'on ressorte les discussions du Conseil Syndical sur la composition et le rôle de cette commission.

La question de la composition de la commission sera revue au prochain Conseil Syndical.

Monsieur PALIE informe le Conseil Syndical de la suppression des tarifs jaunes à partir de 2014, ce qui va engendrer des coûts supplémentaires pour les collectivités. Il propose que les collectivités forment un groupement pour l'achat d'électricité et de prévoir une consultation.

Le Conseil Syndical est d'accord pour étudier cette possibilité et de lui présenter un projet.

D) QUESTIONS DIVERSES

A) SUBVENTION ABC 49

ABC 49 (Amis du Bon Cinéma 49) demande l'attribution d'une subvention de 1000.00€.

Le Conseil Syndical,
Décide d'octroyer une subvention de 1 000.00€.

II – FINANCES

B) - BUDGET PRINCIPAL

Bilan des frais de personnel 2011

Le prix de revient horaire pour l'année 2011 est de 21.51€.

Le nombre total des heures effectuées par les agents avaient été estimées à 27 103 heures, il en a été réalisées 26 626.50 heures, la différence est dû en partie à des arrêts de travail et au non remplacement des agents en arrêt.

Participation des communes 2012

Vote du taux horaire 2012

Après étude des différentes charges et recettes de personnel, le taux horaire 2012 est proposé à 21.74€.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'appliquer le taux horaire de 21.74€

Ce taux est fixe et non révisable pour l'année 2012.

PRECISE que ce taux est applicable au 1^{er} janvier 2012.

Vote de la contribution communale 2012

La contribution communale calculée sur certaines dépenses de l'année précédente s'élève pour l'année 2012 à 37.56€ / habitant.

Le Conseil Syndical examine les dépenses,

Décide à l'unanimité de fixer le taux à 37.56€ par habitant recensé, le montant de la contribution communale pour l'exercice 2012.

Participation à la maintenance des matériels 2012

Proposition de reconduire pour l'année 2012, les tarifs horaires permettant la maintenance des matériels.

Le Conseil Syndical,

Décide de reconduire, pour l'année 2012, les tarifs horaires permettant la maintenance des matériels ;

- Tracteurs..... 8.00€

- Tondeuses autoportées..... 11.00€

- Balai à gazon Yno..... 11.00€

Amortissements du matériel 2012

Le Conseil Syndical examine l'état des biens du Syndicat, sur lequel apparaît le montant des amortissements pour l'année 2012 s'élevant à 62 213.19€.

Le montant des participations qui sera versé par les communes au titre des dotations aux amortissements du matériel et des véhicules s'élèvent à 11.73€ par habitant recensé pour l'année 2011.

Le Conseil Syndical,

Fixe le montant de la participation qui sera versé par les communes au titre de la dotation aux amortissements du matériel et des véhicules à 11.73€ par habitant recensé pour l'exercice 2012.

Emprunt 2012

En ce qui concerne le remboursement de l'emprunt de la construction du bureau, des vestiaires et de l'extention de l'atelier, sur le budget principal du SIVM.

L'annuité 2012 s'élèvera à 31 365.12€.

Le montant de la participation par commune s'évalue selon les statuts pour 2012 :

- La Meignanne 13 112.18€
- La Membrolle sur Longuenée 10 748.50€
- Le Plessis-Macé 7 504.44€

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré, vote les participations communales au remboursement de l'emprunt pour l'exercice 2012.

B) - BUDGET ESPACE LONGUENEE

Participation des communes - Préparation du budget 2012

Vote de la contribution communale 2012

La contribution communale calculée sur certaines dépenses de l'année précédente s'élève pour l'année 2012 à 18.56€ / habitant.

Le Conseil Syndical examine les dépenses,

Décide à l'unanimité de fixer le taux à 18.56€ par habitant recensé, le montant de la contribution communale pour l'exercice 2012.

Vote de la contribution culturelle 2012

Le bureau propose que la contribution culturelle soit identique au montant de la saison culturelle 2011-2012 soit un taux de 4.50€ par habitant pour la saison culturelle 2012-2013.

Le Conseil Syndical,

Décide à l'unanimité de fixer le taux à 4.50€ par habitant recensé, le montant de la contribution culturelle pour l'exercice 2012.

Amortissements du matériel 2012

Le Conseil Syndical examine l'état des biens amortissables de l'Espace Longuenée, pour l'année 2012 s'élevant à 18 738.09€.

Le montant des participations qui sera versé par les communes au titre des dotations aux amortissements du matériel s'élèvent à 3.54 € par habitant recensé pour l'année 2012.

Le Conseil Syndical,

Fixe le montant de la participation qui sera versé par les communes au titre de la dotation aux amortissements du matériel à 3.54€ par habitant recensé pour l'exercice 2012.

Emprunt 2012

En ce qui concerne le remboursement des emprunts en cours sur le budget de l'Espace Longuenée.

L'annuité 2012 s'élèvera pour l'emprunt du terrain à 9 548.36€.

Le montant de la participation par commune s'évalue selon les statuts pour 2012 :

- La Meignanne 3 991.68€
- La Membrolle sur Longuenée 3 272.12€
- Le Plessis-Macé 2 284.56€

L'annuité 2012 s'élèvera pour l'emprunt de la construction Taux fixe à 202 277.18€.

Le montant de la participation par commune s'évalue selon les statuts pour 2012 :

- La Meignanne	76 063.81€
- La Membrolle sur Longuenée	62 352.44€
- Le Plessis-Macé	63 860.93€

L'annuité 2012 est estimée pour l'emprunt de la construction Taux variable à 88 169.11€.

Le montant de la participation par commune est estimé selon les statuts pour 2012 :

- La Meignanne	33 154.89€
- La Membrolle sur Longuenée	27 178.35€
- Le Plessis-Macé	27 835.87€

Ces chiffres seront réactualisés au moment de l'échéance de novembre 2012.

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré, vote les participations communales au remboursement des emprunts pour l'exercice 2012.

Le mode de calcul de la contribution communale n'apparaît pas cohérent à certains membres du Conseil Syndical.

Madame la Présidente propose pour le budget 2013, de créer une commission finances.

Le Conseil Syndical décide de créer une commission finances, les membres seront désignés lors d'un prochain conseil.

III – COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TECHNIQUE DEVELOPEMENT DURABLE du 4 janvier 2012

1 – BILAN DES HEURES DE L'ANNEE 2011

Le bilan des heures est le suivant :

<i>La Meignanne</i>	<i>97,93 %</i>
<i>La Membrolle sur Longuenée</i>	<i>95,41 %</i>
<i>Le Plessis Macé</i>	<i>98,00 %</i>
<i>SIVM de Longuenée</i>	<i>105,24 %</i>

La commission souligne la bonne répartition des heures effectuées entre les communes, jamais l'écart avait été aussi faible.

2 – PLANNING DES TRAVAUX POUR LE 1^{er} TRIMESTRE

Pour la Meignanne et la Membrolle sur Longuenée il est demandé de finir les travaux prévus aux budgets 2011.

Pour le Plessis Macé il est demandé de réaliser les travaux de pose de toile de verre au logement du CCAS avant le 20 février 2012.

3 – PREVISIONS D'ACHATS DE MATERIELS POUR 2012

Il est présenté les besoins en matériels pour 2012, que ce soit pour des remplacements ou de nouvelles acquisitions.

Suite à cette présentation, la commission est d'accord sur les matériels à remplacer sauf pour la proposition de taille-haie et de souffleur sur accus, où il sera acheté un seul ensemble de ces équipements à titre expérimental.

Pour les nouvelles acquisitions, seule la meuleuse sur batterie est non retenue.

M.RETAILLEAU demande que l'on se renseigne sur le coût du matériel pour le désherbage à l'eau chaude.

ACHATS DE MATERIELS POUR 2012

Il est présenté les besoins en matériels pour 2012, que ce soit pour des remplacements ou de nouvelles acquisitions.

Le Conseil Syndical,

Décide à l'unanimité d'acquérir ces matériels et véhicule à l'identique ou similaire, à l'exception de la meuleuse sur batterie:

Liste du matériel à remplacer :

- Un Renault Trafic
- Une tronçonneuse perche
- Une balayeuse
- Une scie circulaire Métabo
- Une ponceuse vibrante
- Une visseuse Makita
- Un taille haie, souffleur

Liste de matériel à acquérir :

- Une scie circulaire
- Un désherbeur thermique
- Une caisse et outillage
- Un chariot porte panneaux-bois
- Un rouleau
- Une échelle
- Un aspirateur
- Un escabeau 6 marches
- Une meuleuse sur batterie

Que les crédits correspondants seront votés au Budget Primitif de l'exercice 2012.

4 – REGLEMENT DE VOIRIE

Le règlement a été examiné par les commissions de chaque commune. Le seul élément à rajouter concerne les bacs roulants pour les déchets ménagers qui restent sur les trottoirs.

Ainsi dans le règlement de voirie dans le chapitre IV Obligations des riverains il est inséré un article 20 « bacs roulants à déchets ménages ». « Les bacs roulants pourront être déposés sur le domaine public la veille de la tournée du ramassage des déchets ménagers et devront être rentrés à l'intérieur des propriétés le lendemain après le passage du camion ».

Pour le reste aucune modification n'est apportée au règlement de voirie, sauf pour les redevances qui sont propres à chaque commune.

Ainsi le document sera présenté à chaque conseil pour être adopté.

5 – METHODES ALTERNATIVES AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La commission propose de reconduire pour 2012 l'ensemble des mesures prises en 2011 à savoir :

- eau chaude dans les zones sensibles
- weed it sur les grandes surfaces.

De plus, aucune innovation n'a vu le jour au cours de l'année 2011 pour la mise à l'essai d'autres types de techniques ou de matériels.

En ce qui concerne la gestion différenciée, elle sera reconduite à l'identique en s'adaptant aux contraintes météorologiques.

La prochaine réunion aura lieu le 4 avril 2012.

IV – PERSONNEL

A) Modification du règlement intérieur, heures supplémentaires

Pour être en concordance avec les textes réglementaires, depuis le 01/01/2008, Décret n. 2007-1430 du 4 octobre 2007.

Calcul = ((traitement brut annuel à temps complet de l'indice majoré (avec NBI) + (indemnité de résidence annuelle)* multiplicateur)/1820

Tranche des heures supplémentaires	- 14h / mois	+ 14 h / mois dans la limite de 11h	Dimanches et jours fériés	Nuits de 22h à 7h
Multiplicateur	1,25	1,27	Majoration: x 2/3 - 2,0833 (si < ou = 14 h) - 2,117 (si > 14 h)	Majoration: x 2 - 2,50 si 14 premières heures - 2,54 au delà

Le Conseil Syndical

Décide de modifier l'article 3 du règlement intérieur su SIVM de Longuenée et de le faire valider par le Comité Technique Paritaire du 19 mars 2012.

B) – Modification du temps d'un agent à temps non complet

Un agent dans le cadre du congé parental a demandé à travailler à 80%. Ce qui se traduit par la perte d'un poste à 20% pour le service espaces verts.

Actuellement, un agent travaille à 50%, il est proposé de modifier son poste pour le transformer à 70%

Le Conseil Syndical,

Décide de modifier le temps de travail de l'agent à 50% et de le passer à 70%. Cette modification sera validée par le Comité Technique Paritaire du 19 mars 2012.

Information

Le Conseil Syndical est informé, qu'un agent parti en détachement depuis le 1^{er} mars 2011, demande son intégration dans la collectivité d'accueil au 1^{er} mars 2012.

V – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil Syndical propose de créer une commission finance au cours de l'année 2012.

Dates des prochains conseils :

- Vote du Budget le 28 mars 2012 à 20 h 30.
- les 9 mai et 4 juillet 2012